



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
RÈGLEMENT D'URBANISME  
# 128-2018-DI (P)

**AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet de règlement # 128-2018-DI relatif à la démolition d'immeubles, de ce qui suit :**

1. Lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement # 128-2018-DI (P) relatif à la démolition d'immeubles afin de se conformer aux exigences des articles 148.0.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **2 mai 2023, à 19 h**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville, située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, pour expliquer le dit projet de règlement.

Le règlement # 128-2018-DI (P) complète les autres règlements d'urbanisme et vise notamment à protéger les immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c. P-9.002), et autres immeubles d'intérêt et à resserrer le contrôle sur la démolition d'immeubles et les projets de réutilisation des terrains ainsi dégagés.

Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, son représentant ou la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service de l'urbanisme, aux heures régulières de bureau, suivant les dispositions de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et sur le site Internet municipal [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) onglet *Urbanisme*, rubrique *Projets de modification des règlements d'urbanisme*.
4. QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

**DONNÉ** à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 19 avril 2023.

Judith Saint-Louis  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 avril 2023 l'avis public ci-haut, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 par le conseil municipal et au règlement # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 par le conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, sur le site Internet municipal et en avoir affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville à cette même date.

Judith Saint-Louis  
Greffière

Ce : \_\_\_\_\_